

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article1013>



Calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien

Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2020

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Les recteurs d'académie et, sur délégation de ces derniers, les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont responsables de l'organisation matérielle des examens cités en objet. Les chefs d'établissement veilleront à ce que les cours et activités pédagogiques puissent se poursuivre dans de bonnes conditions matérielles le plus tard possible, grâce à un aménagement de l'emploi du temps des classes qui tienne compte de la disponibilité effective des enseignants.

I- Diplôme national du brevet

A- Métropole, départements et régions d'outre-mer (Dom), Maroc

1- Épreuves écrites communes

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **lundi 28 et mardi 29 juin 2021 pour la session normale** et les **lundi 13 et mardi 14 septembre 2021 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II (heure de Paris).

2- Épreuve écrite spécifique

L'épreuve de langue vivante étrangère spécifique aux candidats à titre individuel se tiendra le **mardi 29 juin 2021 (après-midi)** pour la session normale et le **mardi 14 septembre 2021 (après-midi)** pour la session de remplacement, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II.

3- Épreuves orales spécifiques destinées aux candidats des sections internationales de collège et des établissements franco-allemands

En application de la [note de service n° 2012-105 du 5 juillet 2012](#) relative à la définition des épreuves conduisant à l'obtention de la mention internationale ou franco-allemande au diplôme national du brevet, chaque chef d'établissement concerné déterminera, sous l'autorité du recteur d'académie, le calendrier de passation de ces épreuves en s'efforçant de retenir la période faisant suite au conseil de classe du troisième trimestre.

B- Polynésie française

Le vice-recteur arrêtera les dates et horaires des épreuves.

Il devra communiquer impérativement, pour information, les calendriers correspondants à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens.

II- Baccalauréat

Le calendrier des épreuves des baccalauréats général et technologique pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et de Mayotte fera l'objet d'une note de service spécifique qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale ultérieurement. Le vice-recteur de Polynésie française arrêtera le calendrier des baccalauréats général et technologique et le transmettra impérativement, pour information, à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens.

À titre exceptionnel, pour la session 2021 des baccalauréats général et technologique, les candidats de l'académie de La Réunion ne composeront pas sur le calendrier de la métropole pour les épreuves d'enseignement de spécialité.

Les candidats du Maroc composent, cette session, sur le calendrier de la métropole (dates et heures de Paris).

Les dates ci-dessous du baccalauréat professionnel concernent les académies de métropole et d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie.

A- Épreuves écrites de la session

1- Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mars 2021** dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes III et IV.

Les épreuves de philosophie auront lieu le **jeudi 17 juin matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2021 ou par anticipation au titre de la session 2022, auront lieu le **jeudi 17 juin 2021 après-midi**.

Le détail des horaires est défini en annexes III et IV.

Point d'information :

- chaque candidat reçoit une convocation produite par les services académiques en charge des examens ou le Siec pour les académies d'Île-de-France ;
- le candidat est convoqué sur 2 journées, un enseignement de spécialité par jour ;
- aucun cours de terminale n'aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2021 ; les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les élèves des classes de seconde et de première ;
- les cours d'enseignement de spécialité en classe terminale reprendront quant à eux le lundi 22 mars 2021 ;
- la correction des épreuves d'enseignement de spécialité est automatisée ;
- les professeurs chargés de correction et d'évaluation des épreuves orales et pratiques sont convoqués par les services académiques en charge des examens ou le Siec selon leur académie ;
- les services académiques organisent les réunions d'entente et d'harmonisation pour l'ensemble des

Épreuves ponctuelles terminales.

2- Baccalauréat professionnel

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte, les Épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021**.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, elles se dérouleront les **mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18, lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 juin 2021**.

Les Épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **mercredi 16 juin 2021** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- le **jeudi 17 juin 2021** pour celles de prévention, santé et environnement et pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion ;
- le **vendredi 18 juin 2021** pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.

Le détail des horaires est défini en annexe V.

Des calendriers spécifiques à chaque spécialité de baccalauréat professionnel feront l'objet, comme chaque année, d'un courrier particulier de la direction générale de l'enseignement scolaire aux recteurs d'académie et vice-recteur concernés.

B- Épreuves orales et pratiques de la session

Les Épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées du **lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021**.

L'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera du **23 au 26 mars 2021**.

Les Épreuves de sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation-environnement de la série STHR seront fixées par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre cette session.

L'évaluation des compétences expérimentales de biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques de laboratoire est fixée par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre pour cette session.

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés arrêteront les dates des autres Épreuves pratiques et orales.

La remontée des notes dans Parcoursup est fixée au **vendredi 9 avril 2021**.

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique, ainsi que l'épreuve de contre-épreuve du baccalauréat professionnel, se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 inclus**. Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés en arrêteront les dates en conséquence.

C- Épreuves particulières de la session

1- Évaluation ponctuelle de langues vivantes

L'épreuve ponctuelle écrite de langues vivantes A et B (arménien, cambodgien, coréen, danois, finnois, grec moderne, persan, norvégien, suédois, turc, vietnamien) se déroule :

- le **lundi 31 mai 2021 de 14 heures à 15 heures 30**.

Cette évaluation concerne les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et ayant choisi une de ces langues lors de son inscription au baccalauréat général et technologique.

2- Épreuves de longue durée du baccalauréat professionnel

Les épreuves d'une durée supérieure ou égale à 6 heures pourront faire l'objet d'une interruption d'une demi-heure pour le déjeuner des candidats, pris sur place. La durée de l'épreuve concernée sera alors prolongée de trente minutes.

D- Communication des résultats du premier groupe (baccalauréats général et technologique) et des épreuves obligatoires et facultatives (baccalauréat professionnel) de la session

Les recteurs d'académie veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du mardi 6 juillet 2021** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.

E- Épreuves de remplacement

Le calendrier des épreuves de remplacement des baccalauréats fera l'objet d'une publication spécifique au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

F- Délivrance simultanée du baccalauréat et d'un diplôme étranger

1- Abibac

L'évaluation commune spécifique écrite d'histoire-géographie est fixée le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures.

Les recteurs d'académie arrêteront la période de l'évaluation commune spécifique écrite de langue et littérature allemandes avec le ou les lycées concernés.

2- Bachibac

Les évaluations communes spécifiques écrites sont fixées :

- le **jeudi 3 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature espagnoles (heure de Paris) ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie (heure de Paris).

3- Esabac

Les évaluations communes spécifiques écrites sont fixées :

- le **jeudi 3 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature italiennes des séries générales ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue, culture et communication de la série STMG ;
- le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie des séries générales.

G. Option internationale du baccalauréat (séries générales)

1- OIB allemande, américaine, arabe, brésilienne, britannique, danoise, espagnole, franco-marocaine, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, polonaise, portugaise, russe et suédoise

L'évaluation commune spécifique de **langue et littérature** de la section est fixée :

- le **jeudi 3 juin 2021**, pour les centres situés :

- en France métropolitaine (sauf section brésilienne), en Afrique du Sud, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Liban, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et au Vietnam : de 8 heures à 12 heures (heure de Paris) ;

- en Algérie, en Irlande, au Maroc, Royaume-Uni et en Tunisie : de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) ;

- en Guadeloupe : de 13 heures à 17 heures (heure locale).

- le **mardi 18 mai 2021** pour les centres situés :

- en Guyane : de 9 heures 30 à 13 heures 30 (heure locale) sauf section brésilienne.

Les candidats des centres d'Amérique du Nord composeront aux dates que le recteur de l'académie de rattachement aura arrêtées.

L'évaluation commune spécifique écrite **d'histoire-géographie** de la section est fixée :

- le **vendredi 4 juin 2021** pour les centres situés :

- en France métropolitaine (sauf section brésilienne), en Afrique du Sud, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Luxembourg, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et - au Vietnam : de 8 heures à 12 heures (heure de Paris) ;

- en Irlande et au Royaume-Uni : de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) ;

- en Guadeloupe : de 13 heures à 17 heures (heure locale).

- le **lundi 17 mai 2021** pour les centres situés :

- en Guyane : de 9 heures 30 à 13 heures 30 (heure locale) sauf section brésilienne.

Les candidats des centres d'Amérique du Nord, du Liban, d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie composeront aux dates que les recteurs des académies de rattachement auront arrêtées.

2- OIB brésilienne

L'évaluation commune spécifique écrite de **langue et littérature** de la section est fixée en France métropolitaine et en Guyane le **jeudi 3 juin 2021** de 13 heures à 17 heures (heure de Paris).

L'évaluation commune spécifique écrite **d'histoire-géographie** de la section est fixée en France métropolitaine et en Guyane le **vendredi 4 juin 2021** de 13 heures à 17 heures (heure de Paris).

3- OIB chinoise

L'évaluation commune spécifique écrite de langue et littérature chinoise est fixée le **jeudi 3 juin 2021** de 8 heures à 12 heures (heure de Paris).

H- Transfert des dossiers de candidats entre académies (baccalauréats général et technologique uniquement)

La date limite de transfert des dossiers est fixée le **lundi 1er mars 2021**.

Pour les candidats qui auraient changé d'académie entre les épreuves de juin et de septembre 2021, les recteurs et vice-recteurs d'académie veilleront à prendre en compte ces situations particulières.

III- Certificats d'aptitude professionnelle et brevets d'études professionnelles

Les épreuves écrites d'enseignement général pour les académies de métropole et d'outre-mer ainsi que pour les collectivités d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie auront lieu, pour la session normale, le **vendredi 4 juin 2021** pour les brevets d'études professionnelles (pour information, pour cette dernière session, elle concerne **exclusivement les candidats inscrits sous la forme progressive**). Les certificats d'aptitude professionnelle se dérouleront les **lundi 7 et mardi 8 juin 2021** pour les certificats d'aptitude professionnelle. Le détail des horaires est défini en annexes VI et VII.

Les épreuves de remplacement correspondantes se dérouleront les **mardi 14 et mercredi 15 septembre 2021**, selon les horaires définis en annexes VIII et IX.

IV - Brevet de technicien métiers de la musique

A- Session normale

Les épreuves écrites de la première série de l'examen du brevet de technicien métiers de la musique auront lieu les **mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021**. Elles se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs d'académie responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français qui se tiendra le **lundi 31 mai 2021** de 9 heures à 12 heures.

Les épreuves orales et pratiques de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers arrêtés par les recteurs d'académie.

B- Session de remplacement

Les épreuves écrites de la première série de la session de remplacement auront lieu les **jeudi 9, vendredi 10, lundi 13 et mardi 14 septembre 2021**. Elles se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs d'académie, responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français qui se tiendra le **jeudi 9 septembre 2021** de 9 heures à 12 heures.

Les épreuves orales et pratiques de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers arrêtés par les recteurs d'académie.

V- Fin de la session

La session se terminera au plus tard le **vendredi 9 juillet 2021 au soir** en ce qui concerne le diplôme national du brevet, les baccalauréats général et technologique (y compris toutes les épreuves anticipées), le baccalauréat professionnel et le brevet de technicien maître de la musique.

Tous les personnels participant au bon fonctionnement de cette session devront assurer leurs fonctions jusqu'à cette date.

VI- Candidats présentant un handicap

La réglementation dispose que l'organisation horaire des épreuves d'examen devra laisser aux candidats en situation de handicap une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée et que cette période ne doit pas, en toute hypothèse, être inférieure à une heure.

Les candidats handicapés qui seront installés dans une salle particulière pourront, s'ils le souhaitent, y déjeuner.

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés veilleront à ce que les chefs de centre appliquent systématiquement, pour les candidats qui auront obtenu un temps d'épreuves majoré, ce temps de pause. Les convocations adressées à tous les candidats inviteront ainsi ceux qui bénéficient d'un temps d'épreuves majoré à s'accorder, dès réception, avec les chefs de centre sur les horaires d'ajustés durant lesquels ils composeront (plus tôt le matin et/ou plus tard l'après-midi).

La réglementation prévoit que le décalage horaire peut aller jusqu'à une heure. Les chefs de centre confirmeront par écrit aux candidats concernés les horaires d'ajustés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

[Session normale 2021 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet](#)

Annexe 2

[Session de remplacement 2021 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet](#)

Annexe 3

[Session 2021 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général](#)

Annexe 4

[Session 2021 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique](#)

Annexe 5

[Session 2021 : calendrier des épreuves écrites d'enseignement général du baccalauréat professionnel](#)

Annexe 6

[Session normale 2021 : calendrier des épreuves écrites d'enseignement général du CAP](#)

Annexe 7

[Session normale 2021 : calendrier des épreuves écrites d'enseignement général du BEP](#)

Annexe 8

[Session de remplacement 2021 : calendrier des épreuves écrites d'enseignement général du CAP](#)

Annexe 9

[Session de remplacement 2021 : calendrier des épreuves écrites d'enseignement général du BEP](#)